



Projet HARPEGE 3
Analyse de risques pêche - sites Natura 2000 Houat Hoëdic et Belle Ile
Relevé de conclusions de la réunion pouce-pied du 7 mars 2022

Rédactrice : Sophie Lecerf CRPMEM Bretagne

Date : 7 mars 2022, 14h, visioconférence

Participants :

- Julien Froger - CCBI
- Noëlie Debray, Hugues Casabonnet – OFB
- Laure Robigo - EurekaMer
- Marine Barbier, Céline D’Hardiville - CDPMEM56
- Sophie Lecerf, Nolwenn Hamon - CRPMEM Bretagne

Ordre du jour :

- 1) Introduction/contexte : rappel sur le métier de pêche du pouce-pied sur les sites N2000 Houat Hoëdic et Belle Ile (>Sophie Lecerf, CRPM)
- 2) Risques identifiés dans le cadre de l’ARP (>Sophie Lecerf, CRPM)
- 3) Réglementation et encadrement de la pêche (>Marine Barbier, CDPM56)
- 4) Contexte actuel sur la ressource (>Marine Barbier, CDPM56)
- 5) Projet ACDC (>Laure Robigo, Eurêka Mer)
- 6) Discussion

Cf. les 2 diaporamas projetés ci-joint.

Relevé de conclusions des échanges :

Points 1 à 4 :

Cette réunion a permis de discuter de la pêche de pouce-pieds dans le Morbihan et plus particulièrement sur les sites N2000 Houat Hoëdic et Belle Ile, en termes de nombre de pêcheurs, de quantités pêchées, de pratiques et de réglementation.

- Concernant la remarque d’Hugues Casabonnet sur le fait que sur Houat Hoëdic, le mois d’août 2017 est le mois avec la plus forte production alors qu’en théorie la pêche est fermée, le CDPMEM56 a répondu que cela était dû aux jours de rattrapage qui sont fixés à des périodes

où la météo est plus clémente. Cela reste exceptionnel car normalement la pêche est plus importante en décembre où la demande est plus forte.

Note post-réunion :

- ↳ *Les chiffres présentés dans les graphiques concernant le nombre de jours de pêche réalisés et les quantités pêchées en août sur Houat Hoëdic sont corrects. Le « nombre de jours de pêche réalisés » correspond au nombre de jours durant lesquels des marées ont été réalisées, indépendamment du nombre de pêcheurs, compris entre 1 et 5 pour Houat Hoëdic. Ainsi en août 2017, durant les 4 jours de rattrapage fixés, 5 pêcheurs ont totalisé 13 marées.*
- ↳ *3 des 5 pêcheurs travaillant à Houat Hoëdic travaillent également à Belle Ile.*
- Julien Froger est revenu sur la description de l'activité en 2006 dans le DOCOB, qui constituait un thème central à l'époque : les 20 pêcheurs avaient été enquêtés en 2006 pour comprendre la répartition de l'effort de pêche, qui n'est pas uniforme sur le littoral. Il constate une dégringolade de l'activité qui a beaucoup évolué.
- Concernant le risque fort d'atteinte aux objectifs de conservation identifié dans le cadre de l'ARP, Hugues Casabonnet a précisé que lorsque la ressource exploitée est partie intégrante de l'habitat (cf. laminaires), si la gestion de la ressource permet sa pérennité alors on peut se dire que l'habitat est en bon état. Sur la question du pouce-pied il y a un manque de connaissances, d'où l'intérêt de ce programme.
- Point de vigilance sur le site de Taillefer : Julien Froger a expliqué que suite à l'Erika, des suivis faunistiques des estrans avaient été réalisés et que celui de Taillefer était apparu exceptionnel en nombre d'espèces. Il faut souligner qu'il s'agit d'un relevé ponctuel sur ce site. Cela a été rapporté dans le Docob comme tel mais il est possible que d'autres estrans ailleurs auraient eu des résultats similaires. Donc à relativiser.
- Hugues Casabonnet a noté qu'il y avait de l'activité sur les îlots autour de Houat Hoëdic, lesquels peuvent être des sites de nidification, et que ces enjeux seraient à intégrer dans les analyses par la suite, au titre d'habitats d'espèces. Julien Froger a signalé que la fréquentation des phoques sur Belle Ile était en augmentation. Sophie Lecerf estime que cette question relève plutôt de l'analyse de risques espèces.
- Les volumes de pouce-pied pêchés ont été divisés par 7 depuis 2000 et le nombre de pêcheurs et de jours de pêche par 2. Les licences sont bloquées au renouvellement, donc de fait l'activité décroît. On ne connaît pas les causes de cette diminution de la ressource, lesquelles sont sûrement multiples (changement climatique notamment). Le braconnage et la pêche de loisirs sont des paramètres à considérer. Le projet ACDC a pour origine le constat des pêcheurs d'une diminution de la ressource ainsi que d'un manque de connaissances : il est nécessaire d'évaluer la biomasse et de comprendre son évolution.
- Julien Froger a indiqué que toute une génération de pêcheurs part à la retraite et tend à disparaître. C'est un métier particulier et très physique, quasiment plus personne ne descend par les falaises, l'accès se fait plus par bateau. L'accès étant limité (mer calme, conditions de marée...), la pratique est limitée.
- Il a également souligné qu'il serait intéressant de faire le bilan de l'évolution des prix, car la baisse de l'activité ne s'explique sans doute pas que par la baisse de la ressource.

Marine Barbier et Laure Robigo ont expliqué que c'était difficile d'avoir ces informations car une bonne partie de la pêche part au Portugal.

Point 5 sur le projet ACDC par Laure Robigo d'Eurêka Mer et discussion :

- Concernant le protocole d'évaluation du stock, Noëlie Debray a précisé qu'il serait pertinent de prendre en compte le 1170-2 abrité aussi car le 1170-3 n'est pas toujours distingué du 1170-2, surtout sur les tombants. Sur Houat-Hoedic, les habitats sont en mosaïque et pas facilement distinguables.
- Hugues Casabonnet a indiqué que les cartes d'habitats N2000 sont réalisées à une échelle plus large et comportent des limites, en particulier sur l'estran car les bureaux d'étude n'ont pas toujours bien fait les jonctions entre l'infra et le médio. Sur Groix, la cartographie de l'estran sera lancée l'an prochain, et sur Houat Hoedic, un marché est prévu cette année pour recartographier les estrans.
- Laure Robigo a expliqué que les données seraient affinées dans le cadre d'ACDC : les pêcheurs de pouce-pieds seront consultés puis des vérifications terrains seront faites en semi-rigide pour avoir le linéaire le plus proche de la réalité.
- Noëlie Debray a demandé si les pêcheurs prélevaient le substrat en même temps que pouce-pied. Laure Robigo a expliqué que la récolte se fait au burin et que cela dépend de la nature de la roche (schiste ou granit), mais que les pêcheurs font attention à ne pas prélever de roche pour des questions de qualité du produit (ne peuvent pas envoyer de la roche en commercialisation). Il est essentiel également de ne pas couper le pouce-pied.
- Julien Froger a expliqué qu'en 2006, ils ont souhaité tester des quadras, avec mise à nu pour essayer de voir la recolonisation par le pouce-pied. Laure Robigo a expliqué que cela ne fera pas partie des tests, et qu'il s'agit plutôt d'étudier les zones où théoriquement toutes les conditions sont réunies pour qu'il y ait du pouce pied.
- Hugues Casabonnet aimerait discuter plus en détails des protocoles de suivi qui vont être développés en lien avec la Station de Roscoff : dans le cadre des marchés lancés cette année sur Houat Hoedic et l'an prochain sur Groix, ces protocoles pourraient être pris en compte au besoin dans les études OFB (car objectif commun). Le marché sur Houat est déjà parti, mais des éléments peuvent être ajoutés si pertinent.
- Hugues Casabonnet a indiqué qu'il faudrait identifier quels livrables seront disponibles à la fin de l'étude en 2022 (cartes, zones de pêche pouce-pied, quantité de ressource estimée...) : ces résultats pourraient permettre de conclure si les risques sont importants ou pas dans le cadre de l'ARP. Il est difficile d'envisager des propositions de mesures sans les résultats, on ne peut pas conclure dès maintenant à l'absence de risque.
- Julien Froger a souligné que la mesure actuellement prise (limitation du contingent) est extrêmement forte, puisqu'elle va conduire à la disparition du métier (à horizon peut-être 10 ans). La gestion actuelle est forcément favorable au milieu et peut être maintenue comme telle car aucun élément ne permet de la remettre en cause. La question c'est de savoir si on peut rouvrir le contingent à autre chose que du renouvellement et se projeter dans l'avenir.

- Hugues Casabonnet a estimé que l'on ne sait pas où l'effort de pêche se concentre, et de quelle manière il peut évoluer. Si tout se concentre sur une zone qu'il faut conserver, cela peut poser problème. On ne peut donc pas dire qu'il n'y a pas de risques tant que l'on n'a pas les livrables de l'étude. Il a demandé si l'étude ACDC visait à rouvrir le contingent actuel.
- Le CDPMEM 56 a répondu que l'objectif est bien de faire perdurer le métier, de ne pas le laisser disparaître, mais que l'ouverture du contingent ne pourra se faire que par rapport à la biomasse. S'il n'y a pas d'amélioration de la ressource, ce ne sera pas possible. Dans l'immédiat, ce n'est pas le but de l'étude d'ACDC : l'objectif premier est d'éclairer les données sur cette pêcherie.
- Sophie Lecerf a indiqué que compte tenu de ces éléments, le niveau du risque d'atteinte aux objectifs de conservation pouvait être baissé en modéré. De plus, Nolwenn Hamon a ajouté que les zones exploitables et exploitées ne constituent pas la totalité de l'habitat : ainsi l'effort de pêche réel peut être considéré comme très faible au regard du pourcentage d'habitat exploité vs superficie totale de l'habitat.
- Julien Froger a confirmé que la réglementation actuelle conduisant à la fin de la pêcherie, le risque devenait donc modéré. Il a ajouté que l'on ne pouvait tous que souhaiter que les activités soient maintenues en équilibre au sein des sites Natura 2000.
- Hugues Casabonnet a indiqué que cela mérite réflexion car on est bien sur un constat de baisse de la ressource et que c'est un paramètre important à avoir à l'esprit.
- Note post-réunion :
 - ↳ *L'OFB et le CRPMEM s'accordent pour retenir l'effort de pêche et la réglementation actuelle comme paramètre contextuel permettant de baisser le niveau de risque d'atteinte de fort à modéré. Les résultats du projet ACDC pourront préciser cette qualification et le besoin ou non de prise de mesure complémentaire*

